
Bénévoles et salariés de la veille sociale

Tensions, instrumentalisations et coopérations



Marie Peretti-Ndiaye et Véronique Otchoumou

« Tu ne peux pas dire ce genre de choses ! » L'échange virulent entre deux bénévoles intervenant dans la rue, auprès de populations en situation de grande vulnérabilité, s'achève en ces termes. Ce jeudi matin, Bernard, Louna et une dizaine d'autres personnes sont venus de plusieurs départements français croiser les regards sur leurs pratiques dans le cadre d'un temps de formation. Cette exclamation clôt le débat qui s'est installé après que Bernard, travailleur social aujourd'hui retraité, a réagi au récit de Louna, 74 ans, qui évoquait avec émotions ses relations – empreintes de gestes d'affection et résolument situées dans une logique de don alimentaire, parfois au détriment des règles collectives d'hygiène et d'organisation – avec les personnes à la rue. Entre la femme sans activité et l'ancien éducateur, les accusations croisées ont fusé – irresponsabilité, d'une part ; absence d'empathie, rigidité et incompréhension du sens de l'engagement, de l'autre – et mis le reste du groupe en tension. La plupart des participants s'est indignée lorsque Bernard a souligné le danger que le manque de distance de Louna et sa pratique immodérée du don faisaient peser sur les autres bénévoles, les sans-domicile et, au-delà, l'activité.

Ce débat s'est produit au sein d'une grosse association aux missions diversifiées – qualifiée par Ion comme l'une de ces « nouvelles » structures qui « fleurissent à l'initiative soit de retraités ou de pré-retraités souvent anciens cadres supérieurs, soit de jeunes étudiants pour qui l'action volontaire constitue la plupart du temps leur

première expérience bénévole, et [qui] recrutent parfois une partie de leurs nouveaux membres parmi des populations souvent étrangement proches de celles qu’elles ont pour mission de secourir » (2005, p. 155). Et la polémique qui s’en est suivie a fait écho à d’autres expériences, vécues dans d’autres contextes associatifs, notamment au contact de jeunes travailleurs et intervenants sociaux en formation professionnelle, dont plusieurs sont engagés à titre bénévole dans des actions de distribution alimentaire ciblant les « migrants » ou les « personnes à la rue ».

Ces observations sont issues de nos terrains respectifs d’exercice professionnel : lors d’une dizaine d’années d’intervention auprès d’un public de personnes sans domicile fixe (1995-2005) puis à des postes d’encadrement et de coordination (2005-2016) et, enfin, d’animation d’un réseau national de veille sociale d’une quarantaine d’associations départementales portées exclusivement par des bénévoles (2016-2020), d’une part; lors d’une quinzaine d’années d’intervention sociale (animation socio-culturelle et médiation sociale) et de recherche sur des terrains sensibles (1996-2012) et d’une dizaine d’années dans le champ des études et de la formation (2011-2020), notamment auprès de travailleurs sociaux et de bénévoles, de l’autre. Il s’agit de terrains où les trois topiques distinguées par Michel Chauvière (2004) – l’aide sociale, la clinique sociale et la médiation sociale – sont souvent entremêlées.

II —

Que nous disent-elles des tensions et des reconfigurations de l’intervention sociale (1) auprès des publics qui subissent des formes radicales de pauvreté? Doit-on voir là les conséquences de la confrontation entre le développement d’un bénévolat qualifié (retraités...) et la mise à mal, plus globale d’un « idéal éducatif, c’est-à-dire cette visée ultime d’émancipation qui faisait que la génération précédente se faisait autant pédagogue que productrice d’aides spécifiques » (Ion, 2005, p. 156)? Penser les liens entre bénévoles et travailleurs sociaux dans le champ de l’intervention sociale auprès des publics qualifiés de « vulnérables » implique, en premier lieu, de

(1) Nous emploierons, dans cet article, une définition large de l’intervention sociale, qui correspond aux reconfigurations récentes du champ des missions visant les problèmes sociaux. Selon cette acception, « il y a intervention sociale quand, d’une certaine façon, la solution des problèmes réside pour l’essentiel dans la qualité de la relation elle-même et, par conséquent, quand l’expertise, les règles de l’art du métier, se confondent avec la maîtrise experte de la relation clinique ou de la dynamique de groupe » (Aballéa, 2000, p. 79).

s'intéresser à la distinction entre travail et salariat. Boltanski et Chiappello ont souligné que les transformations des formes de l'emploi génèrent à la fois une intensification du travail et un surinvestissement (2000), qu'en est-il dans le contexte de la veille sociale (2)? Questionner ces relations conduit, plus largement, à s'intéresser à la question du « travail bénévole » (Simonet, 2010), aux jeux de valorisation/dévalorisation qui lui sont associés (valorisation du bénévolat et dévalorisation du salariat, voire bénévolisation du travail) et, à travers eux, à la question du don. Afin d'envisager ces aspects, nous examinerons, dans un premier temps, les relations entre bénévoles et travailleurs sociaux au regard des reconfigurations de l'intervention auprès des publics les plus vulnérables. Nous nous intéresserons, ensuite, aux formes plurielles d'instrumentalisations du bénévolat observées. Nous envisagerons plus spécifiquement, dans un dernier temps, comment le registre du don agrège et donne sens à ces reconfigurations.

La prise en charge de la « vulnérabilité », entre bénévolat et travail social

*« Les gars de la rue m'appellent maman ou petite mère...
Quand je ne suis pas là, ils demandent "bah, elle est pas là
notre petite mère" ? »*

(Paula, maraudeuse bénévole, 68 ans)

La seconde moitié du XX^e siècle a été marquée par la professionnalisation des individus investis dans des missions sociales. Si la dénomination « travail social » témoigne du fait que le champ s'est construit dans une certaine mesure « contre le bénévolat » (Ion, 2005), pour autant, ce dernier n'a jamais réellement disparu. Dès les années 1920, les pouvoirs publics ont été amenés à miser sur « la professionnalisation du traitement des problèmes sociaux » sans que cela n'implique la fin des engagements bénévoles (Becquemin, 2012, p. 125). Plus libres de leurs engagements et moins exposés aux pressions hiérarchiques que les salariés, les bénévoles peuvent avoir une

(2) La veille sociale est centrée sur la prise en charge ou l'accompagnement des personnes sans domicile fixe. Dans le « sens plein du terme » (Baronnet, et. al., 2015), elle implique une « évaluation continue des besoins et des attentes » (Code de l'action sociale et des familles, Article L116-1) liés à des phénomènes sociaux relativement invisibles.

intime connaissance des problématiques sociales, parfois à l'origine de leur implication (Ferrand-Bechmann, 2011).

Le « tournant néo-libéral » (Chauvière, 2004) des dernières décennies du XXe siècle s'est traduit par une « lente déprofessionnalisation » du travail social, marquée par la diminution de l'autonomie et du pouvoir décisionnaire des travailleurs sociaux (Chauvière, 2018). Les emplois précaires (« adultes-relais », « grands-frères », « travailleurs pairs »...) à mi-chemin du bénévolat et du salariat, se développent de concert avec une obligation de résultats aux contours souvent flous (Peyre, 2005) : on n'attend plus seulement des intervenants sociaux des qualifications, mais aussi des « compétences » pensées en matière de savoir-être (Dubet, 2002), voire d'un capital d'autochtonie (Retière, 2003) proche par bien des aspects du « capital guerrier » des jeunes des bandes (Sauvadet, 2006 ; Sauvadet, à paraître). La nécessaire complémentarité des savoirs académiques, techniques et expérientiels pour augmenter l'efficacité de l'intervention sociale est désormais inscrite dans le Code de l'Action sociale et des Familles (Article D. 142-1-1 issu du Décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social).

IV — Tandis que le bénévolat se développe, « le salariat du secteur social tend à considérablement se diversifier au détriment des métiers les plus qualifiés » (Ion, 2005, p. 149). Dans la veille sociale, plusieurs postes d'encadrement sont occupés par des « coordinateurs », succédant à des « chefs de service » qui encadrent désormais plusieurs services. Ces changements de dénomination traduisent des reconfigurations en matière de qualification et de rémunération. Le parcours de Christiane, éducatrice spécialisée ayant évolué sur un poste de « coordinatrice » d'un centre d'hébergement d'urgence de soixante-dix places pour seconder sa cheffe de service « multi-sites », paraît significatif à cet égard.

Quelles sont, dans ce contexte, les « lignes de forces qui séparent [encore] bénévoles et salariés » (Ferrand-Berchmann, 2011, p. 25) ? Si la notion de contrat a longtemps constitué une démarcation forte, on observe aujourd'hui une contractualisation accrue du bénévolat. Des bénévoles formalisent leur adhésion au projet associatif par la signature d'une charte ; d'autres signent un contrat d'engagement qui encadre leurs missions lorsqu'ils prennent des responsabilités... Et ils ne paraissent jamais réellement « libres », émancipés des contraintes de temps, des règles organisationnelles ou encore du « secret professionnel » qui pourraient distinguer le travail salarié.

Nos observations nous conduisent à penser la distinction entre bénévoles et professionnels du champ de la veille sociale principalement sous l'angle de l'opposition entre « distance » et « proximité » avec les « publics » ou les « bénéficiaires » des actions entreprises. La référence à la « juste distance », acquise par l'expérience des Groupes d'analyse des pratiques (GAP) ou lors d'une formation nourrie de concepts issus du champ de la psychologie clinique ou de la psychanalyse (« transfert », « contre-transfert »,...), constitue l'une des principales lignes de fracture identifiées.

Le développement du bénévolat dans le secteur de la veille sociale contribue-t-il à remettre en cause cette « pratique clinique de l'altérité » (Séon, 2011) qui caractérisait le travail social? Sur nos terrains, le recours au registre des émotions s'impose comme mode privilégié de légitimation de l'action auprès de populations alternativement considérées sous l'angle de leur vulnérabilité et de leur dangerosité. Il peut s'accompagner d'un travail d'étiquetage stigmatisant (Goffman, 1975). La distinction parfois opérée entre « SDF (Sans domicile fixe) français », « Roms » et « migrants » – considérés comme plus ou moins vulnérables ou dangereux – peut ainsi aller de pair avec des pratiques de distribution alimentaire et d'échanges verbaux différenciés.

— V

Bénévolat et travail social, instrumentalisations croisées?

Dan Ferrand-Bechmann définit le bénévolat comme « une action non rémunérée, effectuée sans contrainte, en direction de la communauté ou envers autrui, mais dans laquelle le bénévole trouve une reconnaissance » (1994, cité dans *Les temps du social*, 2017). Cette reconnaissance peut revêtir des formes plurielles, enracinées dans le regard des publics en errance – où entrent en jeu des effets miroir et des processus de séduction qui génèrent de part et d'autre le trouble (Mathieu et Moissinac, 2013, p. 207) – ou dans un rapport plus large au collectif – avec un sentiment moins intense mais plus constant « d'utilité sociale ».

Si la liberté de l'engagement distingue le bénévolat des autres formes du travail gratuit (Simonet, 2010), les bénévoles n'en sont pas moins soumis à de puissantes injonctions normatives (« être utile à la société »...) qui peuvent les conduire à l'épuisement ou à se mettre en danger. C'est le cas dans plusieurs « accueils de jour » associatifs dont

le fonctionnement quotidien implique d'être présent cinq à sept jours par semaine, de six heures à seize heures, pour récupérer le pain frais et les viennoiseries avant de préparer les *brunchs*, puis d'ouvrir l'accueil, d'organiser l'accès aux douches, les lessives et diverses animations, d'orienter et d'aider les personnes dans leurs démarches et, enfin, de nettoyer les lieux après la fermeture. Les maraudeurs bénévoles peuvent aussi être en difficulté, notamment pour orienter les personnes rencontrées dans la rue vers les dispositifs existants (de droit commun ou dédiés). Confrontés au sentiment d'« urgence » sociale et/ou sanitaire, relativement isolés, ils bricolent des solutions *ad hoc* qui ne sont pas sans risque pour les « bénéficiaires » comme pour eux-mêmes. La distribution de repas réalisés sans respect des normes d'hygiène, le transport de mineurs dans des véhicules personnels et l'hébergement au sein du domicile personnel, sont autant de formes que peuvent revêtir ces bricolages.

Ces injonctions se cumulent aujourd'hui à d'autres, destinées plus spécifiquement aux personnes bénéficiaires de dispositifs d'aides – et sur l'engagement desquelles reposent, *in fine*, la pérennisation de ces dispositifs. La décision de la cour administrative d'appel de Nancy le 8/04/2020, validant la délibération du Conseil départemental du Haut Rhin du 5 février 2016 établit ainsi que le versement du Revenu de solidarité active (RSA) peut être subordonné à la participation à des actions de bénévolat dans le Haut Rhin. Ces prescriptions s'inscrivent dans un mouvement plus vaste de mise au travail gratuit des populations les plus démunies et participent d'une forme d'instrumentalisation du bénévolat par les pouvoirs publics.

On observe, parallèlement, une forme « d'instrumentalisation » du bénévolat par les individus les plus précaires eux-mêmes : engagement bénévole « par défaut » de jeunes étudiants pour développer des compétences (3) ou de personnes peu qualifiées pour acquérir une expérience leur permettant de pallier leur manque de qualification et d'accéder, dans un second temps, aux emplois qu'ils convoitent (4) ;

(3) « Je n'ai jamais eu de boulot payé donc toutes les compétences que j'ai, c'est juste des choses que j'ai faites bénévolement [...]. Donc là [dans le CV], j'ai mis [...] ce que m'a apporté le bénévolat dans des festivals de musique (donc, savoir servir, réagir, faire des travaux manuels, des choses comme ça). » relate ainsi Leia, 21 ans. Ses propos font écho à ceux d'autres candidats, reçus dans le cadre d'entretiens préalables à l'inscription dans des formations en intervention sociale.

(4) Une recherche franco-italienne a ainsi montré la fréquence et les formes du « passage, du bénévolat à la professionnalisation dans les parcours des acteur.ice.s » (Lucarelli, 2018, p. 5) de l'éducation populaire.

recherche de contreparties matérielles ou de réseaux relationnels par les bénévoles les plus démunis, parfois nommés « bénévoles-bénéficiaires ». Des formes de hiérarchisation sociale traversent ainsi le champ du « travail gratuit » ; elles se matérialisent par l'assignation des « bénévoles-bénéficiaires » à des tâches ingrates, par la restriction de leur liberté d'action. Leur engagement peut pourtant être porteur, quand il trouve sa place dans les collectifs, de modalités renouvelées d'intervention sociale : « l'entraide pour soi et par soi » (Ferrand-Bechmann, 2011, p. 23).

Bénévoles et travailleurs sociaux. Dons, coopérations et tensions

« *C'est quand je suis avec eux que je prends mon pied* »
(Gina, bénévole intervenant sur les maraudes, 75 ans) ;

« *Je ne sais pas me freiner car il y a tant de besoins* »
(Pierre, bénévole dans un accueil de jour, 63 ans).

Comprendre les relations entre bénévoles et travailleurs sociaux dans le champ du travail social nécessite de considérer que ce dernier déborde très largement les sphères de l'« agir instrumental » et de l'« agir stratégique » (Autès, 1988), qu'il comporte des dimensions symboliques, de l'ordre de celles qui ont trait « aux formes individuelles et sociales de l'existence » (*ibid.*, p. 37). Autrement dit, l'intervention sociale « travaille la subjectivité » (*ibid.*, p. 41).

Nous observons l'importance, pour les professionnels comme pour les bénévoles qui interviennent auprès de publics en situation de grande pauvreté, de la mise en récit de soi. C'est à travers cette narration que se produisent des processus de subjectivation (Touraine et Khosrokhavar, 2000), à savoir des modes « de construction de l'expérience sociale » (Touraine, 1992, p. 301) basés sur la réflexivité et la distanciation, et ancrés dans des formes d'intersubjectivité (Autès, 1988). Ces dernières impliquent toutefois de résister au trouble de la séduction évoqué ci-avant, de travailler ses « positions contre-transférentielles » (Seon, 2011, p. 118).

Si le travail social procure des bénéfices symboliques aux acteurs, cela peut aller de pair avec une intériorisation de la « morale du désintéressement qui imprègne le bénévolat associatif » (Hély, 2008). Sur nos terrains d'intervention, le lexique de la vocation s'articule ainsi souvent à ceux du don et de l'engagement inconditionnel dont le

bénévolat constitue, en quelque sorte le parangon. Être employé dans une entreprise associative implique souvent de collaborer avec des bénévoles, *a minima* les membres du bureau. Cela peut se traduire par la banalisation des heures supplémentaires, par une injonction à s'engager sans compter son temps. Dans le champ de l'intervention sociale, la « norme des horaires hors-norme » (Hély, 2008) prévaut. Dans quelle mesure est-il, en effet, légitime de compter ses heures, de se référer aux réglementations du travail, quand d'autres, uniquement motivés par le « bien commun », s'investissent dans une même activité gratuitement ?

Les tensions entre travailleurs sociaux professionnels et bénévoles, qui s'originent autour de ces questions sont fréquentes dans les associations françaises. Elles peuvent revêtir les traits de conflits interpersonnels, de formes de désengagement plus voilées ou encore de conflits autour du droit du travail. Outre les tensions sur la prise en charge prescrite qui oppose le travailleur social « formé et sachant » au bénévole « engagé et empathique », le point de crispation le plus fréquent a trait au partage d'information sur la situation personnelle des personnes accompagnées. « Je ne sais pas ce qu'il fait de ses journées, il ne veut rien me dire de ses rendez-vous avec les personnes qu'il accompagne car il me dit qu'il est soumis au secret professionnel » se plaignait ainsi un « bénévole responsable » à propos du salarié chargé d'accompagner des personnes dans leur logement. La notion de secret professionnel est parfois mobilisée par les travailleurs sociaux pour refuser de coopérer avec les bénévoles de leur service.

VIII —

Trois configurations archétypiques peuvent être distinguées pour analyser ces tensions : lorsqu'existe un lien de subordination entre travailleur social et bénévole, à savoir lorsque des travailleurs sociaux « cadrent » l'activité bénévole en édictant – ou en s'assurant du respect – des règles qui régissent l'activité, ou, à l'inverse lorsque des bénévoles sont responsables de l'activité et, enfin, lorsque bénévoles et travailleurs sociaux interviennent sur de mêmes terrains mais au sein d'organisations différentes. C'est dans le premier cas de figure que les répertoires de l'« émotion » et de la « juste distance » sont mobilisés de la manière la plus saillante. Dans le deuxième cas de figure, les conflits apparaissent, en effet, plus souvent liés au « droit du travail », et plus susceptibles de s'exprimer dans le registre des « risques psychosociaux ». Enfin, des difficultés à agir de manière coordonnée, sur la

base de liens horizontaux, sont observées dans le cadre des maraudes lorsque des associations de bénévoles interviennent sur le même terrain et auprès des mêmes personnes que des travailleurs sociaux salariés d'institutions associatives, publiques ou semi-publiques. Le cadre d'intervention de ce domaine du champ social est encore mal (re)connu et permet à tout citoyen d'aider les personnes sans pré-requis ni préalable à l'action, à titre individuel ou collectif. Si le *Référentiel de missions et d'évaluation des maraudes et Samu sociaux* co-construit par les maraudeurs bénévoles et salariés et publié en octobre 2018 montre que la complémentarité est réelle, elle peine parfois à prendre forme *in situ*. « On nous considère comme des livreurs de pizzas et de duvets » regrettaient ainsi, il y a peu, les bénévoles d'une association caritative ; « les bénévoles pensent qu'on ne trouve pas de logement aux personnes car on ne fout rien... » s'agaçait, de son côté, un travailleur social d'une association d'accompagnement social.

Ancrées dans les terrains d'intervention de professionnels et de bénévoles confrontés à la violence de l'exclusion et de ses effets sur les populations les plus fragiles, nos observations conduisent en premier lieu à penser le travail d'étiquetage dont ces populations font l'objet, leur catégorisation. Si l'on considère, à la suite d'Autès, la forte composante langagière du travail social (1988), il faut envisager le caractère signifiant de ce langage de l'Autre. Trois registres coexistent : celui de la clinique sociale (dont l'expression « jeune en errance » peut constituer un exemple), du sens commun (la distinction faite par plusieurs bénévoles entre « SDF Français » et « migrants ») et les « catégories autochtones » (souvent, dans ce contexte, issues de « l'expérience de la rue »).

Cette coexistence donne parfois lieu à des tensions dans les collectifs investis dans des maraudes ou au sein d'« accueils de jour » qui se traduisent par des formes d'étiquetage – plusieurs bénévoles évoquent ainsi leur difficulté à travailler avec d'autres, qu'ils qualifient de « bénévoles pathologiques » –, par la dénonciation, parfois cinglante, des « maladroites » commises par les novices, voire par la volonté de structurer des « fiches de poste » ou une « politique de formation » dédiée aux bénévoles. Le constat n'est, ici, pas dénué d'une certaine ironie : ces initiatives, qui émanent de travailleurs sociaux dont la professionnalité est le fruit de luttes visant à distinguer l'engagement du travail, contribuent, *in fine*, à revêtir l'engagement des attributs contemporains du travail.

À travers ces conflits s'expriment des clivages qui ont chose à voir avec la question de la qualification, des compétences et, *in fine*, des modes de légitimation des acteurs en présence. Leurs « compétences » peuvent, en effet, être ciblées, aisément qualifiées, voire quantifiées, inscrivant ainsi les individus comme héritiers des luttes pour la professionnalisation du XXI^e siècle. Elles peuvent, *a contrario*, s'inscrire dans le registre du savoir-être et des compétences transférables dont retraités aisés comme « travailleurs-pairs » et « bénévoles-bénéficiaires », forts d'un « capital d'autochtonie », peuvent tous trois se réclamer. Il arrive, enfin, qu'elles soient totalement occultées par la référence à la « vocation ». L'idéal du don de soi vient ici se substituer aux registres des qualifications et des compétences en leur opposant une forme d'hyper-subjectivité. Cette dernière tendance, très présente sur nos terrains, trahit la puissance des bénéfices symboliques inhérents à l'intervention sociale et des injonctions normatives adressées aux acteurs. Elle va de pair avec une intensification de l'engagement de part et d'autre des frontières du « travail » social, qui peut conduire à des formes d'épuisement professionnel ou à d'autres « prises de risque ». Elle tend parallèlement à occulter les idéaux de justice sociale et d'émancipation, au bénéfice d'une approche sensible de la pauvreté et de la souffrance, où les émotions sont valorisées.

X —

Marie Peretti-Ndiaye est docteure en sociologie,
chercheuse invitée au Centre de recherche éducation
et formation (CREF), Paris-Nanterre,
consultante cabinet de conseil COPAS.

Véronique Otchoumou est responsable associative dans le secteur
Accueil hébergement insertion (AHI).

Bibliographie

Aballéa, François, « Travail social et intervention sociale : de la catégorisation à l'identité », in *Recherches et Prévisions*, n° 62, *Villes et logements*, 2000, pp. 71-81.
Autès, Michel, « Du social comme activité symbolique », in *International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire*, vol. 60, n° 20, *Des recompositions du social éclaté*, automne 1988, pp. 33-43.

Baronnet, Juliette ; Lyet, Philippe ; Poujol Virginie et Valle, Michel, « Les travailleurs sociaux : coproducteurs ou témoins de l'invisibilité sociale ? », *Recherche sociale*, vol. 3, n° 215, *Éléments de réflexion sur les formes et les mécanismes de « l'invisibilité sociale »*, 2015, pp. 93-133.

Boltanski, Luc et Chiapello, Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2000.

Chauvière, Michel, « La lente déprofessionnalisation des métiers du social », in *Empan*, vol. 109, n° 1, *Professionnalisation et travail social*, 2018, pp. 12-17.

Chauvière, Michel, *Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*, Paris, Dunod, 2004.

Ferrand-Bechmann, Dan, « Conjuguer les solidarités sans les opposer », in *Le Journal de l'Action Sociale*, décembre 1994 (cité dans *Les temps du social. Bulletin du groupe Provence du GREHSS*, n° 4, *Professionnalité et bénévolat*, juin 2017).

Ferrand-Bechmann Dan, « Le bénévolat, entre travail et engagement. Les relations entre salariés et bénévoles », in *VST — Vie sociale et traitements*, vol. 1, n° 109, *Professionnels, bénévoles*, 2011, pp. 22-29.

Dubet, François, *Le déclin de l'institution*. Paris, Seuil, 2002.

Goffman, Ervin, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.

Hély, Matthieu, « A travail égal : salaire inégal. Ce que travailler dans le secteur associatif veut dire », in *Société contemporaine*, vol. 1, n° 69, *L'intégration par le sport*, 2008, pp. 125-148.

Ion, Jacques, « Brève chronique des rapports entre travail social et bénévolat », in *Pensée plurielle*, vol. 2, n° 10, *Etat social actif et pratiques sociales*, 2005, pp. 149-157.

Lucarelli, Graziana, « Le travail rémunéré et les pratiques militantes dans le monde associatif seraient-ils compatibles ? Le cas d'un regroupement associatif d'éducation populaire français au regard d'un cas italien », Mémoire de recherche, master Cadre de l'éducation populaire (CEPOP), Université Paris-Est, sous la direction de Benjamin Moignard, 2018.

Mathieu, Franck et Moissinac, Sandrine, « "L'aller-vers" : entre érogénéité nécessaire et scénario pervers Mouvements et fantasmes de séduction dans la relation transférentielle avec les sans domicile fixe », in *Cliniques méditerranéennes*, vol. 2, n° 88, *Violences contre les femmes : impasses, résistances, silences*, 2013, pp. 203-218.

Peyre, Marion (dir.), *Le livre noir de l'animation socioculturelle*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Retièr, Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », in *Politix. Revue des sciences sociales et du politique*, vol. 16, n° 63, *Fréquentations militantes*, 2003, pp. 121-143.

Sauvadet, Thomas, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, 2006.

Sauvadet, Thomas, *Le capital guerrier II : travail social et voyoucratie* [ouvrage à paraître].

Seon, Ludovic, « Lits ou places en centre d'accueil et de crise? », in *VST - Vie sociale et traitements*, vol. 1, n° 109, *Professionnels, bénévoles*, 2011, pp. 114-118.

Simonet, Maud, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit?*, Paris, La Dispute, 2010.

Touraine, Alain, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992.

Touraine, Alain et Khosrokhavar, Farad, *La recherche de soi. Dialogue sur le sujet*, Paris, Fayard, 2000.

Thomas, Hélène, *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*, Vulaines sur Seine, Croquant, 2010.